

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 014f09

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Commissaire Hammarberg se rend en Italie pour évaluer les politiques concernant l'immigration, les Roms et les mesures anti-terroristes

Strasbourg, 12.01.2009 - Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, commencera demain une visite de trois jours à Rome pour évaluer la situation de droits de l'homme après les récentes initiatives législatives prises par le gouvernement concernant la lutte contre la discrimination, les migrations, les Roms et les Sinti, ainsi que le retour forcé dans leur pays de ressortissants étrangers dans le cadre de la législation anti-terroriste.

La visite fait suite au [Mémorandum](#) publié par le Commissaire en juillet 2008, dans lequel il a critiqué certaines mesures du « paquet législatif de sécurité » et la pratique du retour forcé des migrants vers certains pays où la torture est avérée. Le Commissaire Hammarberg avait recommandé une action accrue contre la discrimination et une plus forte protection des droits des migrants, des Roms et des Sinti, ainsi que le strict respect des normes du Conseil de l'Europe dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Pendant cette visite, le Commissaire rencontrera les Sous-secrétaires des Ministères de l'Intérieur et des affaires étrangères, le Président de l'organisme national pour la protection des données personnelles et la Commission des droits de l'homme du Sénat. D'autres discussions auront lieu avec les représentants des organismes internationaux, de la société civile et des Roms. Le Commissaire Hammarberg visitera également deux campements de Roms dans la capitale italienne.

Un rapport sur les résultats de la visite devrait être publié au printemps.

Contact presse au Bureau du Commissaire :

Stefano Montanari, tél. +33 6 61 14 70 37 ; stefano.montanari@coe.int

* * *

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante et non judiciaire du Conseil de l'Europe. Il a pour mandat de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 Etats membres. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, l'actuel Commissaire a pris ses fonctions le 1er avril 2006.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.